

Mme DESNOUCK Francine Marguerite Andrée




Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 7 octobre 2022 sous réserves d'incidents

 **Jean-Victor MONTAGARD
et Martial RAMOGNINO
300 Avenue Saint Quenin
84110 VAISON LA ROMAINE**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 septembre 2022, **Madame Francine Marguerite Andrée DESNOUCK**, en son vivant retraitée, demeurant à VAISON-LA-ROMAINE (84110) chemin de Sus-Auze 39 Résidence le Montfort. Née à LILLE (59000), le 1er février 1938. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à VAISON-LA-ROMAINE (84110) (FRANCE) le 2 août 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Victor MONTAGARD, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Jean-Victor MONTAGARD et Martial RAMOGNINO, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse), 300, Avenue Saint Quenin, le 13 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine dont



Ecrit par Echo du Mardi le 7 octobre 2022

la copie authentique a été reçu par le Greffe du Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS le 26 SEPTEMBRE 2022.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Victor MONTAGARD, notaire à VAISON LA ROMAINE, 300 avenue Saint Quenin , référence CRPCEN : 84063, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

3954678

Publié le 07/10/2022